



COMMUNE DE WITTERSDORF

PROCES-VERBAL N° 9

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA SEANCE DU 02 NOVEMBRE 2020

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie FREUDENBERGER, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 heures.

Présents : Mme Claudia HELL, M. Jacques MULLER, Mme Anne-Marie GAERTNER, Adjoint ; M. Daniel OCHSENBEIN ; M. Morand FOLZER ; M. Cédric SCHERRER ; M. David TINNES, M. Benoît THEOLLE ; M. Patrick GOLLY ; Mme Françoise ITAMARD ; Mme Catherine RECORBET ; Madame Christiane TROCHERIE

Absents excusés : Monsieur Benoît ACKERMANN, Madame Claudine CHUMICKI

Secrétaire de séance : Madame Régine JELSCH

POINT 1 : Compte rendu de la séance précédente

POINT 2 : Nouvelle modification des statuts du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux

POINT 3 : Rapports annuels 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif, et de la collecte d'élimination des déchets

POINT 4 : Rapports d'activité 2019 de la CCS

POINT 5 : Divers / Informations

POINT 1 : COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 : NOUVELLE MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPETRES INTERCOMMUNAUX (2020-35)

Le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux rappelant que la Commune adhère à la Brigade Verte et que les statuts ont fait l'objet d'une modification le 30 septembre dernier lors de la tenue de la dernière réunion du Comité Syndical.

Il a ainsi été proposé au Comité syndical, lors de cette séance, la modification des statuts actuels, qui ont été acceptées, qui portaient sur la modification de l'adresse du siège

Article 4 : Siège du Syndicat

Son siège est fixé dans l'immeuble :

Situé 92, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 68360 SOULTZ

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des Collectivités (Communes ou Groupements) adhérant au Syndicat Mixte de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Le Maire invite donc le Conseil à délibérer sur cette modification statutaire et à prendre acte.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les modifications statutaires ci-dessus.

POINT 3 : RAPPORTS ANNUELS 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, ET DE LA COLLECTE ET L'ELIMINATION DES DECHETS (2020-36)

M. le Maire présente et commente les rapports annuels 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de la collecte et d'élimination des déchets.

Considérant que les rapports précités ont été présentés et approuvés par l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Sundgau d'ALTKIRCH le 23 septembre 2020, en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **PREND ACTE** de la présentation des rapports annuels 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable ; de l'assainissement collectif et de la collecte et d'élimination des déchets, dont un exemplaire a été remis à chaque conseiller sur demande.

POINT 4 : RAPPORTS D'ACTIVITE 2019 DE LA CCS (2020-37)

M. le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de

Communes Sundgau de présenter pour l'exercice 2019 un rapport d'activité.

Il appartient à chaque Maire de présenter ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil Municipal,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes SUNDGAU.

POINT 5 : DIVERS / INFORMATIONS

5.1. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (DIA)

M. le Maire ne fera pas usage de son droit de préemption dans la vente suivante :

Section 9 parcelles 382/66 et 385/67 - 32 A rue de Bâle – d'une superficie de 17 a 28 ca

5.2. VENTE DE BOIS

Une vente de bois sur pied de 3 lots en parcelle 2 aura lieu le samedi 14 novembre 2020 à 10 heures à la Mairie. Plan affiché en Mairie.

5.3. DATES DES BATTUES

- Dimanche 08 novembre 2020
- samedi 21 novembre 2020
- dimanche 06 décembre 2020
- samedi 12 décembre 2020
- Samedi 26 décembre 2020
- samedi 09 janvier 2021
- dimanche 17 janvier 2021
- samedi 30 janvier 2021

5.4. CONTENEUR A VETEMENTS

Les élus émettent un avis favorable pour bénéficier de la mise en place d'un 2^{ème} conteneur à vêtements « LE RELAIS » à la salle polyvalente.

5.5. FETE DE L'ARMISTICE

Il y aura uniquement le dépôt de gerbes et la bénédiction aux monuments aux morts. Pas de messe à l'issue de la commémoration.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 20 HEURES 30

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 07 décembre 2020